

Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Administration Centrale 12 octobre 2023

Paris, le 12 octobre 2023

L'UNSA était représentée par Jérôme Chaur et Nicolas Martel.

La séance a débuté par les déclarations liminaires des organisations syndicales auxquelles l'administration a répondu (voir déclaration liminaire de l'UNSA au bas du compte-rendu).

Sur le Mal-être au travail :

L'administration a répondu que des actions étaient engagées au SNUM et à la DGAL mais qu'il fallait du temps pour que ces solutions se mettent en place. Plus généralement, l'administration dit adapter en permanence ses méthodes de management pour améliorer la qualité de vie au travail et elle fait noter que les travaux engagés dans les bâtiments participent au bien-être au travail pour les agents.

L'administration est consciente des problèmes et reste humble. Les moyens humains s'améliorent depuis deux ans après des baisses continues.

Télétravail:

L'administration a répondu que depuis que l'accord sur le télétravail, pris en concertation avec les organisations syndicales, a été mis en place, l'accès à celui-ci a été facilité et le matériel nécessaire a été mis à disposition. Concernant les lourdeurs de fonctionnement évoqués sur la pose de jours de télétravail dans Equitime, l'administration va examiner la question. Par contre, sur le télétravail exceptionnel, malgré les exemples de situations évoquées pendant les travaux par certaines OS sur les nuisances sonores, il ne se met pas en place de façon automatique et doit faire l'objet d'une décision à haut niveau, qui tient compte des contraintes de travail ; contraintes de travail qui peuvent être différentes d'une direction à l'autre.

Harcèlements évoqués :

Ce sont des accusations graves et l'administration reste mobilisée pour agir dès lors que les cas sont déclarés. Le dispositif « **allo-discrim'** » est un recours possible pour les agents.









Ordre du jour :

Election d'un secrétaire et secrétaire adjoint de la formation spécialisée.

Candidat : CFDT : Stéphanie CLARENC, candidate comme secrétaire

Elue secrétaire : Stéphanie CLARENC (CFDT)

Règlement intérieur.

Le règlement intérieur est commun au CSA et à la FS du CSA AC.

Présentation des changements de ce nouveau règlement :

- la FS doit se tenir au moins 2 fois par an. Une fréquence de 3 séances annuelles est prévue,
- la moitié des représentants du personnel peut demander au Président du CSA de tenir une séance,
 - les questions diverses : elles ne seront plus examinées en FS mais en CSA AC,
- l'introduction d'une notion d'amendement à un texte qui peut être présenté par les OS au moins 48 h avant la séance,
 - la possibilité de visio ou de mode hybride pour les réunions,
- seules les organisations syndicales qui siègent à la FS peuvent participer aux GT issus de la FS,
- la délégation de vote est possible d'un titulaire vers un autre membre qui ne serait pas son suppléant,
 - le droit d'évocation.

Assistants de préventions :

Ils sont membres de droit de la FS. L'administration fera des convocations afin qu'ils puissent s'absenter et avoir le remboursement de leurs frais de déplacement. Les AP du site d'Auzeville sont membres également.

Bilan du programme de prévention :

15 actions ont été réalisées (accueil des visiteurs, gestes de posture,..).

Des actions QVT ont été faites : mise à jour de la charte de temps, droits à la déconnexion, plan managérial.

L'UNSA indique que pour diffuser au mieux les informations et actions hygiène et sécurité, les « info RH » peuvent être utilisées et la création de vidéo sur la plateforme MENTOR est un vecteur de diffusion très efficace.

Situation Auzeville:

Médecine de prévention : PARIS et le docteur Benoliel compensent. La société PREVALI ne répond pas et ne souhaite plus avoir une patientèle publique et il n'est pas possible de rejoindre la médecine de prévention de la MSA.

L'administration est en attente de 4 solutions possibles :

- DREAL Occitanie : le médecin qui a contractualisé avec la DREAL a refusé,
- INSEE, Douanes, DGFIP : Contact pris pour contractualiser. Attente de réponse,
- INP-CNRS : attente de réponse,

- ARS : attente de réponse,
- **Association ARIMS**: Association en contractualisation avec les SGCD. Attente de réponse. **Meilleure solution a priori.**

Restauration: Accord de principe pour le lycée agricole repris par la région.

<u>Les agents vont pouvoir aller déjeuner</u> : un nouveau système est en place via une application pour pouvoir s'inscrire 7 jours à l'avance.

La DSS demande des souplesses sur le délai d'inscription et la plage d'ouverture.

<u>Le CROUS</u> : accord de principe depuis le 11 octobre ; cependant les modalités de restauration n'ont pas encore été étudiées en détail.

<u>Titres restaurant</u>: La politique d'action de l'Etat est de donner accès à des repas équilibrés. Les titres restaurants ne répondent pas à ces exigences. L'Etat ne souhaite pas les mettre en place.

L'UNSA pense qu'une Intervention sur le délai des 7 jours est impossible. Même si c'est un système de gestion mis en place pour les élèves, ça découragera forcément les personnes intéressées.

Enfin, les titres restaurants restent une solution à étudier et demander, attendu que seulement 20 personnes vont dans le restaurant collectif du lycée sur 165 agents.

Le nombre faible est lié à la qualité de l'offre de restauration et la qualité des repas associées à des plages horaires et un nombre de places réduites pour déjeuner.

Nuisances travaux bâtiment D:

Des efforts sont faits pour limiter les nuisances. La SDLP donne le maximum d'informations sur les nuisances pour que chacun puisse s'organiser afin de ne pas subir les bruits des travaux.

Les travaux à fortes nuisances se terminent bientôt. Les plages horaires des travaux les plus bruyants sont positionnées avant 9 h 30 et entre 12 h et 14 h.

Réaction des OS: Il y a des travaux qui ne sont pas anticipés. Des bruits ponctuels insupportables se produisent sans en être averti.

La souplesse sur le télétravail n'est que théorique car EQUITIME est trop rigide pour déplacer un jour de télétravail.

Les managers doivent beaucoup intervenir pour faciliter ces déplacements car eux seuls ont des droits sur l'enregistrement et déplacement de jours de télétravail.

Questions diverses:

Salle repos site de Vaugirard : Cette salle n'est pas très propre. Il n'existe pas de traçabilité sur le nettoyage et l'aération.

Réponse de l'administration et du médecin : cette salle est peu ou pas utilisée. Elle devrait être fermée.



Déclaration liminaire FS CSA AC

Paris, le 12 octobre 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de cette Formation Spécialisée du CSA d'Administration Centrale, l'UNSA rappelle son attachement à la prévention primaire et à la qualité de vie au travail.

Au cours des prochains mois, durant cette mandature, l'UNSA souhaite mettre en place, conjointement avec l'administration et les organisations syndicales, de meilleures conditions de travail pour les agents.

Depuis plusieurs mois, les organisations syndicales ont œuvré à libérer la parole. Au service du numérique d'abord où le constat a été désastreux ; hélas, les autres directions ne sont pas épargnées bien au contraire.

Plusieurs symptômes se font jour :

heure,

- Une culture ancrée de la disponibilité permanente et une valorisation du travail à toute
- Répondre aux sollicitations, vite plutôt que bien,
- Manque de moyens,
- Le travail quotidien est rythmé par des urgences qui succèdent aux urgences,
- Une hiérarchie elle-même submergée qui ne parvient plus à prioriser,
- Des outils numériques imparfaits qui deviennent des handicaps.

Face à ces difficultés, les agents n'ont plus de temps de pause, de temps de réflexion et de construction. Ce rythme use et les agents démunis pensent à partir dès que possible. Pourtant beaucoup nous ont fait part de leur intérêt fort pour leurs missions. Ils sont conscients qu'ils ont un rôle majeur à jouer dans les politiques du ministère.

A l'UNSA nous espérons que le baromètre social connaitra une forte participation. Ce sera un recueil objectif des conditions de travail qui permettra de confirmer nos divers constats et alertes syndicales.

Nous reconnaissons toutefois une prise de conscience de l'administration. Trop tardive et trop timorée pour le moment mais au moins il n'y a pas de déni. C'est une porte ouverte pour espérer résoudre durablement les difficultés et rompre ce que nous qualifions de culture malsaine du travail.

Un des premiers secteurs où la prise de conscience s'est faite est évidement le service du numérique. L'UNSA remercie vivement les autres organisations syndicales pour cette première action qui a secoué les consciences et redonné une lueur d'espoir dans ce service. L'intersyndicale reste mobilisée pour les autres directions de l'administration centrale.

Hélas, nos derniers contacts depuis cette rentrée de septembre nous montrent que l'action n'est pas encore au rendez-vous. L'encadrement se réunit, discute, cherche des solutions mais au quotidien les agents ne voient pas d'effets positifs.

Il devient urgent que le chef du numérique, M DENAIS, apporte des solutions concrètes : 5 mois depuis l'alerte intersyndicale et beaucoup de collègues nous disent que rien ne change vraiment pour eux.

Quand viendrons les solutions?

A l'UNSA, nous reconnaissons aussi que l'administration a engagé de nombreux travaux d'amélioration des sites d'administration centrale même si nous regrettons une concentration des postes de travail. C'est un effort sur plusieurs années qui est important et que nous reconnaissons. La concertation sur ce sujet est aussi présente via un groupe de travail dédié.

Pour conclure, cette formation spécialisée a de nombreux défis à relever. Ça dépasse largement les points à l'ordre du jour, utiles certes, mais qui n'analysent que la surface des problèmes.

La prévention est un sujet crucial pour l'UNSA, mais en cette année 2023, c'est le curatif qui est l'urgence.

Merci de votre attention.